# Procès-verbal de la séance du 2 mars 2023 <u>Du Conseil Municipal</u> De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-trois, le 2 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 27 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Joël GROS Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET, Valérianne GAIDET, Brigitte VIALETTE

#### **Étaient absents** Emmanuel FAVRE-COLLET

## Avaient donné pouvoir Florent SALVI à Joel GROS Florence FACQ à Stéphanie BOUSQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

#### Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

#### I- Délibérations

#### Délibération n°1

<u>OBJET</u>: Sollicitation d'une subvention au Département et du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes: Travaux de voirie 2023 - Réfection du chemin de la salle des fêtes et du chemin du Mollard

Rapporteur: Franck REBUFFET-GIRAUD

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux fonds de concours ; Vue la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0035 du 28/03/2022 autorisant la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des petites communes ;

Vue la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0312 du 26/09/2022 portant règlement d'attribution du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes ;

Vu le contrat territorial du Grésivaudan validé en conférence territoriale du 12 février 2018

Considérant l'éligibilité de la commune de Saint Jean Le Vieux au dispositif « petites communes » compte tenu de son nombre d'habitants,

La commune de Saint Jean le Vieux sollicite l'attribution du fonds de concours au bénéfice des petites communes pour le projet de réfection des voiries 2023 (chemin de la salle des fêtes et chemin du Mollard)

Conformément au plan de financement ci-dessous, le montant de ce fonds n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune; la part de financement assurée par le Département au titre de la dotation territoriale et permet à la commune de respecter la participation minimale réglementaire.

# Description succincte du projet Plan de financement

Montant total HT du projet : 17 336 ,00 € (HT)

13 296,00 € (chemin salle des fêtes) 4 040,00 € (chemin du mollard)

Montant des dépenses subventionnables au titre de la dotation territoriale : 17 336,00 € (HT) Subvention Département (45%) : 7 801,00 € (HT) 7 801,00 € (HT) 4 767,50 € (HT) 4 767,50 € (HT)

Ainsi, en vue de participer au financement de travaux de réfection des voiries 2023 (chemin de la salle des fêtes et chemin du Mollard), Monsieur le Maire propose de demander une dotation territoriale au Département de l'Isère de 7 801,00 € et un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grésivaudan de 4 767,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation territoriale au Département et du fonds de concours susvisé auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### Délibération n°2

OBJET: Instauration d'une indemnité forfaitaire Mobilités Durables

Rapporteur: Philippe JEAN

Délibération annulée

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### Délibération n°3

<u>OBJET</u> : Cœur de village : demande de subvention européenne FEDER FSE +FJT 2021-2027 - Région Auvergne Rhône Alpes

Rapporteur: Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le projet de Cœur de village peut prétendre à une subvention européenne au titre du programme FEDER FSE +FJT 2021-2027 - Région Auvergne Rhône Alpes, dont le montant des travaux s'élève à 1 269 566 € HT, selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT SUBVENTION € HT	date de la de- mande	date d'obten- tion	Taux
Union Européenne (FEDER)	426 531 €	03/03/2023		33.6%
DSIL	200 000 €	24/02/2020	02/07/2020	15.8%
Autre (s) subvention (s) Etat				
Région - plan ruralité	30 000 €	20/02/2020	10/06/2020	2.4%
Région - AAP Bois Energie	17 920 €	16/06/2020	08/03/2021	1.4%
Région - Bonus relance Région	100 000 €	22/03/2021	08/03/2021	7.9%
Département	150 000 € 18 394 €		26/06/2019	13.3%
Autres financements publics fonds de concours Communauté de Communes du Grésivaudan	72 808 €	22/06/2020	20/04/2021	5.7%
Sous total (total des subventions publiques)	1 015 653 €			80.0%
Participation du demandeur - autofinancement - emprunt	53 913 € 200 000 €			4.2% 15.8%
TOTAL	1 269 566 €			100.0%

Aussi, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

1- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier de demande de subvention au titre du programme FEDER FSE +FJT 2021-2027 - Région Auvergne Rhône Alpes, pour un montant sollicité de 426 531 €

2- prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'intégralité de cette opération, en section d'investissement

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

#### II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet: Débat d'orientation budgétaire 2023

Le budget sera voté le 30 Mars ; commentaires / modifications à communiquer avant le 20 Mars.

Information n°2 Objet: PAEN

Réunion groupe PAEN à fixer – Document à rendre au département fin Mars

#### Information n°3

Objet: Déménagement

Isère Fibre a débloqué une ligne pour la Mairie.

Commission Sécurité: avis favorable

Déménagement : 3 devis (environ 1000 euros) Ménage: 350 euros pour le nettoyage du chantier

Comité des Fêtes : peut disposer de la petite cave pour commencer son déménagement

## Information n°4 **Objet: Cinétoiles**

Liste des films fournis par la Comcom; 3 à choisir

Présélection (merci de donner votre avis)

A plein temps

En Corps

Les Vedettes

Délicieux

Un triomphe

Si on chantait

Ténor

#### Information n°5

#### Objet : Politique de communication

Ok pour communiquer sur le repair café – demander article à la personne en charge

Confirmation que la Mairie ne relaie pas d'informations « commerciales »

#### Information n°6

# Objet: Point sur la journée du 25 mars 2023

3 ateliers – Communication faite aux habitants

#### Information n°7

# Objet: Inauguration Nouvelle Mairie

Date fixée au samedi 23 Septembre 11h

Groupe de travail constitué pour l'organisation de la manifestation : Franck / Philippe / Joel / Brigitte

#### Information n°8

#### Objet: Prochains conseils municipaux

Jeudi 30 mars 2023 - Vote du Budget

Jeudi 27 avril 2023

Jeudi 25 mai 2023

Jeudi 29 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 2 mars 2023

Brigitte VIALETTE

Secrétaire de Séance

Franck REBUFFET-GIRAUD

